88% des consommateurs font de la sécurité des données personnelles un élément clé de l’acte d’achat | Le Net Expert Informatique

88% des consommateurs font de la sécurité des données personnelles un élément clé de l’acte d’achat

Selon l'étude « State of Privacy » de Symantec, les consommateurs n'accordent que peu de confiance aux entreprises et administrations pour gérer leurs données personnelles. Au point de mentir.88% des consommateurs font de la sécurité des données personnelles un élément clé de l'acte d'achat, devant la qualité des produits ou le service client. Ce résultat frappant est issu d'une étude réalisée par Symantec auprès de 7000 consommateurs européens. S'il est évident que la sécurité d'un numéro de carte bancaire est un élément clé de l'achat sur un site e-commerce, la défiance des consommateurs va bien au delà. Ainsi, seulement 19% des Européens font confiance au secteur de la distribution pour la protection des données personnelles.
La confiance la plus élevée va aux hôpitaux (71% de confiance) devant les banques (62%) et l'Etat (37%). Les réseaux sociaux sont en queue de peloton avec un petit 8%. D'une manière générale, l'inquiétude à propos des données personnelles concerne 56% des consommateurs. Et 59% ont déjà eu une mauvaise expérience au sujet de leurs données personnelles.

Mentir pour se protéger
Face à la défiance générale, les consommateurs n'hésitent pas à mentir pour se protéger. Un répondant sur trois a avoué avoir donné de fausses informations en ligne. Le comportement se développe surtout chez les jeunes : 48% des 18-24 ans ont ainsi déjà menti. Mais un petit tiers accepte de laisser une adresse mail en échange d'avantages. 57% hésitent à laisser des informations personnelles à l'occasion d'un achat. Mais moins d'un sur cinq lisent les conditions d'utilisations des données avant d'n déposer.
La valeur des données est désormais bien prise en compte. 24% des répondants jugent que leurs données personnelles ont une valeur supérieure à 10 000 euros.

Vers un rôle accru de l'Etat
Qui doit agir pour mieux protéger les données personnelles ? Les résultats sont partagés. 36% des Européens et 37% des Français jugent que c'est à l'Etat d'agir avec plus de sévérité et d'efficacité. 30% des Européens et 36% des Français jugent que c'est aux entreprises avant tout d'oeuvrer pour que les données soient mieux protégées. Enfin, 33% des Européens mais seulement 27% des Français estiment que c'est de la responsabilité des individus eux-mêmes. Autrement dit : les Français sont les plus enclins à se déresponsabiliser au niveau individuel de ce qu'ils font eux-mêmes de leurs propres données personnelles.

Expert Informatique et formateur spécialisé en sécurité Informatique, en **cybercriminalité** et en **déclarations à la CNIL**, Denis JACOPINI et Le Net Expert sont en mesure de prendre en charge, en tant qu'intervenant de confiance, la sensibilisation ou la **formation de vos salariés** afin de leur enseigner les bonnes pratiques pour assurer une meilleure protection juridique du chef d'entreprise.
Contactez-nous

Après cette lecture, quel est votre avis ?
Cliquez et laissez-nous un commentaire…

Source : http://www.cio-online.com/actualites/lire-donnees-personnelles%C2%A0-l-etat-de-defiance-7435.html
Par Franck Salien, Journaliste